

3J
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 €
Siège social : 6, rue de l'Helvétie
44300 NANTES
534 925 441 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 13 JAN. 2012
sous le N° 492
RCS N° 113 237 8

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA GERANCE
DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Le soussigné, nommé Monsieur Denis JANNEAU, gérant de la société 3J, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 100 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut « être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés » :

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le gérant décide de transférer le siège social du 6, rue de l'Helvétie – 44300 NANTES au 4, Boulevard du Zenith – 44800 SAINT HERBLAIN, à compter de ce jour. Le présent transfert du siège social devra être ratifié par la prochaine assemblée générale ou décision de l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

En conséquence, le gérant décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le premier alinéa est désormais rédigé comme suit :

Le siège social est fixé : 4, Boulevard du Zenith – 44800 SAINT HERBLAIN.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Denis JANNEAU
Gérant

